



Tél. 0800 82 171
Fax 010 45 79 04
E-mail info@certinergie.be
Website www.certinergie.be

Date de la poste

Nos références: 2025/95451

Rue de l'Institut Molitor 62 6717 Attert Belgique

Concerne: Votre Contrôle d'une installation électrique domestique

- 62 Rue de l'Institut Molitor 6717 Attert

Madame, Monsieur,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint les originaux de votre contrôle d'une installation électrique domestique établis dans le cadre du dossier repris en l'affaire sous rubrique.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

En vous remerciant d'avoir fait appel à nos services, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Frédéric le Maire Pour l'équipe de Certinergie

Certinergie SRL

Rue Haute Voie 5 à 4537 Verlaine Chaussée de Tirlemont 156 à 5030 Gembloux TVA: BE 0831 937 722

Compte SRL: BELFIUS BE16 0689 0256 0674

Certinergie ASBL

Rue Haute Voie 57 à 4537 Verlaine Chaussée de Tirlemont 156 à 5030 Gembloux TVA: BE 0536 501 654

Compte ASBL: BELFIUS BE57 0688 9789 1035





DATE DU CONTRÔLE

ADRESSE DU CONTRÔLE

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Slège d'exploitation Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Vertaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tál (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

### **EXEMPLAIRE ORIGINAL**

19/02/2025 (13:00 - 14:00)

Rue de l'Institut Molitor 62 - 6717 Attert

AGENT VISITEUR

**Benjamin Bernet** 

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



RÉF. 10/2025/95451/D01:1

















Adresse de l'installation	Rue de l'Institut Molitor 62 - 6717 Attert	
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)	
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente	
Propriétaire		
Responsable des travaux	non communiqué	
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) - Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.)	

### DONNÉES DU RACCORDEMENT

/ DONNELS DO KACCORDEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	1SAG3100529376
Index jour/nuit	012399/016603
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	VOB 16 mm2
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	69A

### > CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position		Pas OK	Nombre de tableaux 1   Nombre de circuits 19	
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type AC - test OK
Type d'électrode de terre	Boucle		Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type AC - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable		Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Test de continuité	Concluant		Protection contre les contacts directs	Pas OK
Contrôle boucie de défaut	Concluant		Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,11
Protection contre les contacts indirects	Pas OK		Adéquation DPCDR - prise de terre	Pas OK
			Adéquation protections surintensités - sections	OK
Circuits en défauts d'isolement	Général			

## **CONCLUSION: NON CONFORME**

A la date du 19/02/2025 , l'installation électrique de Rue de l'Institut Molitor 62 - 6717 Attert n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergle a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 19/02/2026.

Signature de l'agent





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Slège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overlise Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

N° Compte BE57 0688 9789 1035



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

#### **EXEMPLAIRE ORIGINAL**

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

#### > LISTE DES INFRACTIONS

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. 4.4.1.5.

  Des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas du type A, et/ou
- celui qui est placé en tête de l'installation n'a pas une intensité nominale d'au moins 40A, 4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. 6.4.5.1. Un câble n'est pas protégé par un disjoncteur
- Un dans n'est pas proege par un usponteen Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente
- (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). 4.2.4.3. L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. 4.2;5.3.4.2
- Intaut revoir introduction des contacteurs dans le materiel electrique. 4.2,5.3.4.2

  Des interrupteurs et/ou des socles de prises à encastrer dans les parois ne sont pas
  logés dans des boîtes appropriées. 1.4.2.;5.1.3.1.;8.2.1.

  La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le
  sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être
  ouvert (écroux oxidés ou autre). 5.4.3.5.;5.1.5.

  La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des
- appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. 6.4.6.4.;6.5.7.2.

- Le tableau n'a pas de paroi arrière. 5.3.5.1.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. -3.1.2:646:657:91.2.

Tél.

F-mail

Site internet

- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4,2,2,1,;4,2,2,3.
  L'intensité nominale des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'est pas adaptée à l'intensité nominale du dispositif de protection contre les surintensités placé en série ou à la somme des intensités nominales des dispositifs de protection des circuits situés en aval. - 4.4.1.1. Point d'échauffement dans le coffret -> à revoir
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau. 5.3.5.1. Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont
- pas fixées correctement. 5.2. La correspondance entre les repérages sur le tableau et les schémas n'est pas réalisée correctement. 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Le règlement à l'égard des fontaines et autres bassins d'eau n'est pas respecté. 7.2.1.;7.100.
- 7.2.1.7.7.00. Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.:5.4.4.1.:8.2.1.

### REMARQUES

- La visite de contrôle a aussi pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Rappel sur les prescriptions réglementaires:

  Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:
  a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
  b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés;
  c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
  d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
  e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installation électrique sur d'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
  g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique, lois de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Slège d'exploitation Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



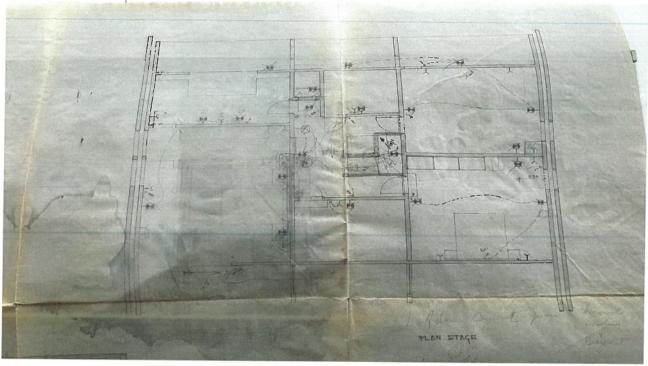
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

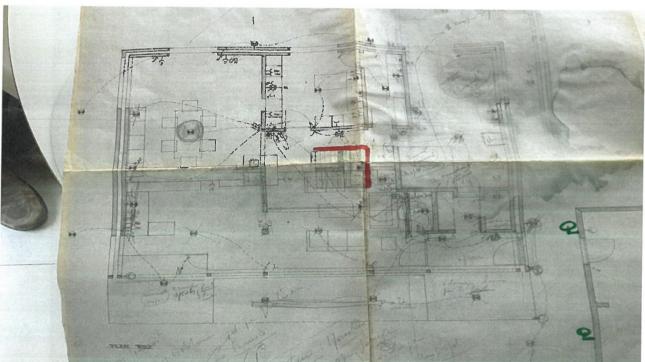
**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

## > ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation







Siège social Siège d'exploitation Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0686 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

## > ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

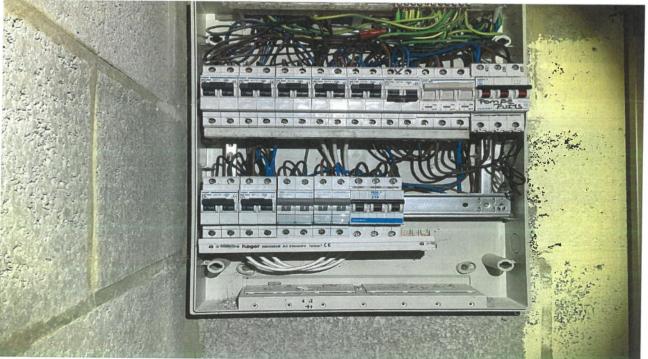
TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

> ANNEXES







Slège social Slège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. E-mail (+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



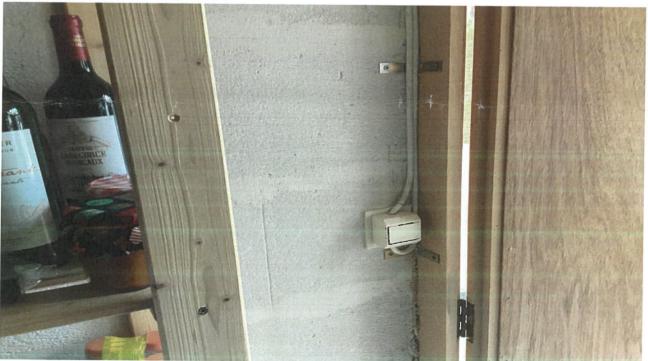
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

## > ANNEXES







Siège social

N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Vertaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 598 Brusselsesteenwag, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 Tél. E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



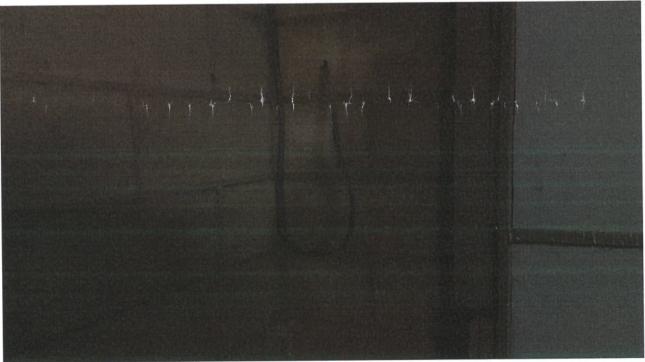
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

## > ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site Internet www.certinergie.be



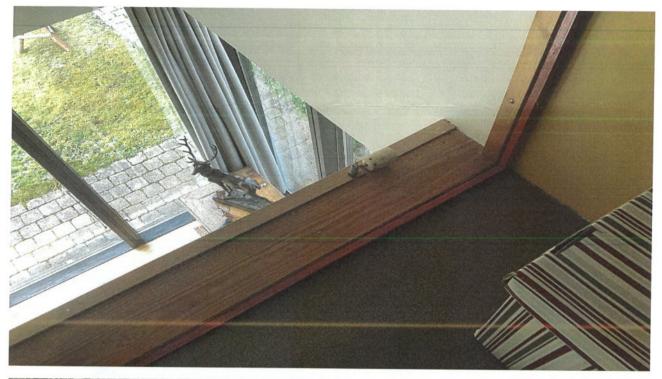
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

> ANNEXES







N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be F-mail Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2025/95451/D01:1

## > ANNEXES

